

Rectorat

Délégation Académique à la Formation
des Personnels Enseignants,
d'éducation et d'orientation
(DAFPEN)

Jury académique du
2nd degré

Affaire suivie par

Ingrid MARTINS
Téléphone
01 57 02 65 25

Julie NGUYEN
Téléphone
01 57 02 67 80

Mél
juryacad@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web www.ac-creteil.fr

La Rectrice de l'académie de Créteil,

-Vu le Code de l'éducation ;

-Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation;

-Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;

-Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

-Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2016 portant nomination des intéressés en qualité de conseiller principal d'éducation stagiaire ;

-Vu les propositions du jury académique du 12 décembre 2017,

Arrête

Article 1 :

Sont admises et titularisées après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, les conseillères principales d'éducation stagiaires dont les noms suivent :

Civilité	Prénom	Nom d'usage	Nom de famille	Année de concours
Madame	Madioula	AIDARA	DIABY	2016
Madame	Amel	CHALAL	CHALAL	2016

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la notification du présent arrêté, sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 12 décembre 2017

La Rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE